



PROCÈS-VERBAL

11

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **VENDREDI 12 MAI 2017** à 8 h 30.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Christian Portelance, secrétaire corporatif adjoint, madame Renée Amilcar ainsi que messieurs Alain Brière, François Chamberland et Michel Lafrance.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Nathalie Pierre-Antoine. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-149 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2017

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société, en retirant l'article 12.

CA-2017-150 AUTORISER UN RÈGLEMENT HORS COUR AVEC CNIM CANADA INC.

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser un règlement hors cour, selon les paramètres contenus en annexe de la recommandation, dans le litige judiciaire opposant la firme **CNIM CANADA INC.** et la STM (dossier de Cour : 500-17-082468-144);
 - 2° d'autoriser M. Alain Brière, directeur exécutif, Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques, à signer toute transaction, quittance ou autre document nécessaire, afin de donner plein effet à la présente résolution.

CA-2017-151 APPROUVER DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME D'ALLOCATION APRÈS RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION CA-2006-225

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les modifications au Programme d'allocation après retraite de la Société de transport de Montréal, conformément à la recommandation;
 - 2° de prévoir l'entrée en vigueur des modifications à la date de l'adoption;
 - 3° que la présente résolution modifie la résolution CA-2006-225 adoptée le 11 octobre 2006.

CA-2017-152 AUTORISER L'UTILISATION DE TITRES UNITAIRES À TARIF RÉDUIT À DES CLIENTS DE MOINS DE 18 ANS ET DE PLUS DE 65 ANS

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

dans le contexte du service des ventes en lot, d'autoriser une dérogation à l'article 41 du règlement R-105 (Section V: Tarifs autres qu'ordinaire) afin de permettre l'utilisation de titres unitaires à tarif réduit à des clients de moins de 18 ans et de plus de 65 ans sans que ceux-ci ne soient détenteurs d'une carte OPUS avec photo.

CA-2017-153 AUTORISER UN CONTRAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) POUR L'ACHAT D'ESPACES MÉDIAS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE 2017 – MESURES D'ATTÉNUATION DES CHANTIERS TURCOT-BONAVENTURE-CHAMPLAIN

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser un contrat au **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)** pour l'achat d'espaces médias dans le cadre de la campagne publicitaire du printemps 2017 pour promouvoir les bonifications de service liées aux chantiers routiers du triangle Turcot-Bonaventure-Champlain, au montant de **347 901,71 \$**, plus les taxes de **52 098,29 \$**, le tout pour un montant maximum pour la Société de **400 000,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

Ce montant inclut l'espace média, les frais de production, les honoraires de l'agence et la commission du CSPQ.

Cette dépense sera remboursée dans le cadre du projet de mitigation TBC (MTMDET et Ville de Montréal).

	IMPUTATION
Centre	38200
Compte	553375
Ordre interne	2861

CA-2017-154 ADJUGER UN CONTRAT
GEMALTO CANADA INC.
FOURNITURE DE CARTES À PUCE COMMUNES DE TRANSPORT
STM-4612-09-13-25

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjudger à **GEMALTO CANADA INC.** un contrat de fourniture de cartes à puce communes de transport, pour la période du 7 juin 2017 au 6 juin 2020, au montant de **4 112 640,00 \$**, plus les taxes de **615 867,84 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 728 507,84 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4612-09-13-25).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-155 AUTORISER LA SUSPENSION DE L'ACQUITTEMENT DU DROIT DE PASSAGE - 17 MAI 2017

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ à l'unanimité par les membres présents du conseil d'administration

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la suspension de l'obligation d'acquitter son droit de passage sur tout le réseau bus, métro et de transport adapté de la STM lors de la journée commémorative du 17 mai 2017, alors que Montréal célébrera son 375^e anniversaire.

La renonciation de recettes est estimée à environ 580 000 \$.

CA-2017-156 DÉPLACER LE TERMINUS POUR LA LIGNE D'AUTOBUS 170- KELLER DEV2017-15

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de déplacer le terminus de la **LIGNE D'AUTOBUS 170–KELLER**.

Cette modification entrera en vigueur le **LUNDI 28 AOÛT 2017**.

Le tout pour un nombre approximatif de 1 000 heures de service par année.

CA-2017-157 REMPLENER LA CHARTE DU COMITÉ AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STM

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de remplacer la charte du **COMITÉ D'AUDIT** du conseil d'administration, tel qu'adoptée le 8 mars 2006 (résolution CA-2006-045), modifiée le 1^{er} juin 2011 (résolution CA-2011-177D), le 5 décembre 2012 (résolution CA-2012-377) et le 6 juillet 2016 (résolution CA-2016-238), par le texte joint en annexe à la recommandation.

CA-2017-158 APPROUVER LES CONDITIONS DE LA SERVITUDE PROJETÉE
LOT 1 165 467 – CÔTE-VERTU
STM-5761-04-17-84

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'approuver les conditions d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et de passage à intervenir entre la Société de transport de Montréal (ci-après nommée : « STM ») et la **VILLE DE MONTRÉAL** (ci-après nommée : « Ville »), requise pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'une infrastructure souterraine, en faveur de la Ville, qui grèvera en partie le lot 1 165 467, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2° d'autoriser les signataires de la STM à conclure un acte de servitude et signer tout document ainsi que d'apporter toutes modifications auxdits documents et à l'acte à intervenir non incompatible avec les présentes afin de donner pleinement effet à la recommandation.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-159 AUTORISER LA CONVENTION DE RÈGLEMENT AVEC NOVA BUS

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser un règlement final résultant en une modification contractuelle en regard aux contrats, 2739-06-01-05, 3216-05-06-71, 3495-03-08-37 et 3722-10-09-39, I-13-600-06 et I-14-600-35 avec **NOVA BUS, une division de GROUPE VOLVO CANADA INC.**, selon les paramètres prévus dans l'opinion juridique (confidentielle et strictement privilégiée) et conditionnellement à l'acceptation de toutes les autres Sociétés de transport en commun.

CA-2017-160 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION DE TERRAIN
STM-5636-01-17-84

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2017-161 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 8 h 55.

Les résolutions CA-2017-149 à CA-2017-161 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY